



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ordinaire
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT FACE, volet CSSdM
tenue en présentiel le **MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022**

Étaient présents:

Administration :	Stéphane Abran, directeur
Enseignantes :	Catherine Bouchard Antonin Forget Miranda Kuqi
Parents :	Élisabeth Pelletier, présidente Joanie Barabé Oliya Girard, Daniel Herrera Hasna Rouighi Anne Krag (substitut)
Personnel :	Noura Bennani, technicienne du service de garde
Autres :	Marie-Ève Arseneau, membre de la communauté / GB EMSB

Étaient absents :

Julie St-Pierre, enseignante
Non désigné, repr. élèves
Shannon Joutel, coordonnatrice, OPP
Non désigné, représentant Fondation école FACE

1. Présences et vérification du quorum

À 18h08, le directeur constate le quorum et ouvre la séance.

Elisabeth Pelletier est nommée présidente, Oliya Girard vice-présidente et il est convenu que nous partagerons le rôle de secrétaire. Marie-Ève Arseneau est confirmé comme représentant du « *governing board* » de l'EMSMB en conformité avec le protocole d'entente CSSDM/EMSMB. Il nous reste un poste de membre de la communauté à pourvoir comme nous avons deux candidats potentiel : Claude Lévis, conseiller en innovation au Ministère de l'Économie et de l'Innovation et responsable du dossier de la SAT. Il a un siège d'observateur sur leur CA et il est responsable de l'innovation sociale. Il pourra donc réaliser des ponts avec la SAT et d'autres organismes d'intérêt pour notre CÉ. Deuxième possibilité : un représentant du service de garde Milton. Le choix est reporté au prochain C.É.

2. Adoption de l'ordre du jour

On ajoute le point 9.h. *Membre de la communauté EMSB.*

L'ODJ tel que modifié est proposé par Daniel Herrera, secondé par Joanie Barabé. Adopté sans opposition.

3. Adoption du PV de la séance du 06 juin 2022

L'adoption de ce point est reportée à la prochaine séance puisque le document n'était pas à la disposition des membres du Conseil

4. Suivis à la liste d'actions du 6 juin 2022

Ce point n'a pu être abordé en raison de l'indisponibilité de la documentation.

5. Période de questions du public / Zone de réflexion

En l'absence de membres du public, ce point est passé.

6. Affaires courantes de l'école

6.a. Point du service de garde

La technicienne n'a pas d'éléments d'informations à partager. Il est indiqué que le CÉ aura à se positionner sur la réglementation du service de garde. Celle-ci devrait en effet être prête à adopter.

6.b. SDG Adoption du tarif lors des journées pédagogiques

Le CÉ se positionne sur l'augmentation des coûts du service de garde en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP, articles 77.2 et 256). Selon les analyses effectuées par le *Service des ressources financières* du CSSDM, l'autofinancement d'une journée pédagogique au service de garde pour un élève est de 10,75 \$. De plus, selon le nouveau règlement sur les services de garde en milieu scolaire, la contribution financière exigée ne peut excéder 15,30\$, excluant les activités et les sorties particulières. Le CÉ adopte le tarif lors des journées pédagogiques qui sera établi à 10,75\$. Ce tarif sera communiqué et appliqué dès la journée pédagogique du 3 octobre 2022.

6.c. Sorties éducatives modifiant l'horaire & campagnes de financement

Il n'y a pas de sorties éducatives à approuver à cette étape-ci. La direction explique que s'il y a un changement d'horaire ou de modification au calendrier scolaire, celui-ci doit être approuvé par le CÉ.

6.d. Grands dossiers 2022-2023

Présenté par la direction. On attire l'attention des membres sur le fait que cette année une priorité sera accordée au renouvellement du projet éducatif de l'école.

Une discussion a lieu entourant l'évaluation du rendement scolaire selon les 4 dimensions ciblées, l'auto-évaluation, l'engagement des élèves et le sentiment de sécurité. Il est question de la proposition de réaliser un projet de recherche qui nous permettrait d'établir les paramètres et modalités d'évaluation pour saisir certaines notions plus difficiles à appréhender. Hasna Rouighi a réalisé un suivi et indique que ce serait possible de proposer ce type de projet aux bons intervenants, mais il faudrait d'abord avoir une idée du besoin plus spécifique et de la portée de ce que l'on souhaite réaliser.

Il y est question de la particularité de l'école par son parcours particulier pédagogique (arts et musique), mais aussi du fait de la cohabitation de deux commissions scolaires comme des éléments d'intérêt pour des chercheurs. Il est aussi question de l'importance de l'arrimage des visions des deux administrations scolaires à ce sujet le moment venu. D'autres initiatives déjà existantes sont portées à l'attention du CÉ (Steve Bissonnette). Des inquiétudes sont apportées quant à l'apport d'un exercice académique versus la prise en

compte d'outils déjà développés. Un point de discussion est proposé pour le prochain CÉ entourant cette question.

7. Affaires courantes du CÉ

7.a. Retour sur l'AGA 2022 (PV non disponible).

Tout s'est bien passé. Merci à ceux qui ont pu y participer.

7.b. Calendrier des rencontres 2022-23

Il est établi que le CÉ tiendrait 7 rencontres durant l'année en mode présentiel ou virtuel, les mercredis de 18h à 20h et selon le calendrier suivant :

2^e rencontre : 26 octobre 2022 (virtuel)

3^e rencontre : 14 décembre 2022 (virtuel)

4^e rencontre : 1^{er} février 2023 (virtuel)

5^e rencontre : 22 mars 2023 (virtuel ou présentiel)

6^e rencontre : 17 mai 2023 (présentiel)

7^e rencontre : 7 juin 2023 (présentiel)

Les rencontres se tiendront désormais sur TEAMS et non sur Zoom.

7.c. Affectation des budgets du CÉ

La direction indique que chaque année le CÉ a un montant de 400\$ à dépenser. L'année dernière le budget a été utilisé pour organiser une fête des parents bénévoles en fin d'année en même temps que le jour du CÉ du 6 juin. Il est également discuté que des formations/d'aide aux parents ont été payées en partie au CÉ. Il est proposé que ce point soit vérifié et discuté au prochain CÉ pour décision.

7.d. Résolutions annuelles à renouveler

La direction indique que des résolutions doivent être renouvelées pour lui permettre par exemple d'avoir un certain niveau d'autonomie par exemple pour permettre d'approuver des sorties à moins de 20\$. Il est convenu que les résolutions soient transmises par courriel pour approbation au CÉ.

7.e. Mandat de l'OPP

L'OPP est composé de parents qui sont réunis par leur simple désir de s'impliquer pour parfaire l'expérience scolaire des élèves et leur famille au sein de FACE.

Ses principaux objectifs sont de promouvoir:

- La collaboration des parents à l'élaboration et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école.
- La participation des parents à l'organisation d'activités sur la bienveillance et la réussite scolaire des enfants.

7.f. Règles de régie interne (RRI) : révision

La présidence et la direction rappellent que nous sommes en attente de propositions normées à ce sujet et pourra informer le CÉ le moment venu.

9. Rapport des autres membres

9.a. Mot de la présidence

Merci à tous de votre temps et bienvenus à tous pour cette nouvelle année scolaire.

9.b. Conseil des élèves

Début d'année. À suivre.

9.c. Point des enseignants

Début d'année. À suivre.

9.d. Professionnels non enseignants

Début d'année. À suivre.

9.e. Comité de parents CSSDM

Une rencontre devait avoir lieu le 13 septembre, mais a été ajournée en raison de l'absence de quorum. Il est indiqué que la rencontre a permis informellement d'échanger sur la nomination prochaine du protecteur de l'élève et de la contribution souhaitée des parents au descriptif des compétences/profil souhaités de cette personne. Une rencontre est prévue à nouveau le 20 septembre et tous sont invités à faire part de leurs idées à Hasna Rouighi, représentante au comité de parents.

9.g. OPP

Début d'année. À suivre.

9.g. Fondation

La fondation doit encore désigner son représentant suite à la rencontre prévue la semaine prochaine. La direction aimerait y être conviée. Un suivi est convenu à ce sujet.

9.h. Représentant du *Governing Board EMSB*

Après l'assemblée générale des parents la semaine dernière, une rencontre a eu lieu. La présidente est reconduite. Le calendrier de rencontres est attendu.

10. Affaires diverses

Rien à signaler.

11. Levée de séance

À 18h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine rencontre : 26 octobre, 18h, en virtuel via TEAMS.

Hasna Rouighi
14 septembre 2022



Approuvé / Elisabeth Pelletier
Présidence CÉ 2022-23